

**Contributions liées à des projets 2019-2024 selon la LEHE****Proposition de projet**

(25.05.2018)

**Titre du projet: renforcement des “digital skills” dans l’enseignement****1 Brève description de l’objet (en allemand ou français; max. 20 lignes)**

Cette proposition de projet fait suite à une sollicitation du Conseil suisse des hautes écoles. En mai 2017, celui-ci a en effet prié swissuniversities d’étudier et de lui soumettre d’ici au mois de novembre 2017 des propositions de mesures rapidement réalisables dans le cadre de contributions liées à des projets et contribuant au renforcement des ‘digital skills’ dans l’enseignement. Sur demande de la CSHE, la proposition de projet a été complétée. Pour ce faire, swissuniversities a mis en place un groupe d’experts.

swissuniversities considère que le développement des ‘digital skills’ est de nature transversale et concerne l’ensemble des hautes écoles, à des degrés cependant différents. C’est pourquoi le développement de cette proposition part de l’idée que la participation au projet devrait être possible pour l’ensemble des hautes écoles. La présente proposition de projet s’organise autour d’une procédure de participation volontaire, « permettant » à toutes les hautes écoles une possibilité de participation. Le groupe d’experts mis en place par swissuniversities a défini trois champs thématiques : il s’agit du renforcement des ‘digital skills’ chez 1. les étudiants, 2. les enseignants et 3. les institutions. Les fonds à disposition ont ensuite été partagés entre ces différents champs et les hautes écoles peuvent librement décider d’entamer des projets en lien avec l’une ou l’autre de ces champs thématiques. Les moyens alloués à chaque thème sont finalement distribués aux hautes écoles en fonction du nombre d’institutions ayant manifesté leur intérêt (clé de répartition à définir en fonctions du nombre de projets soumis).

**2 Contribution fédérale demandé pour la période 2019-2024**

CHF 30 Mio. (CHF 10 Mio. pour la période 2019-2020 et CHF 20 Mio. pour 2021-2024)

Pour chaque projet, les partenaires (à l’exception de swissuniversities, qui demande à être dispensée d’apporter une contribution propre pour ses prestations de coordination) devront assumer la moitié des coûts (matching funds). Cette contribution propre peut être apportée en « real » ou « virtual money ».

**3 Début et fin du financement du projet (début au plus tôt le 1.1.2019, fin au plus tard le 31.12.2024)**

01.01.2019 – 31.12.2024

**4 Chef de projet – Personne de contact pour la CSHE, resp. le SEFRI**

Nom	Piveteau
Prénom	Jean-Marc
Titre	Prof. Dr.
Adresse	ZHAW Rektorat Gertrudstrasse 15 8401 Winterthur
Téléphone	+41 58 934 72 01
E-Mail	jean-marc.piveteau@zhaw.ch

**5 Coordinateur du projet, pour autant que ce ne soit pas la même personne que le chef de projet**

Nom	Maret
Prénom	Antoine
Titre	MA
Adresse	swissuniversities Effingerstrasse 15, Case postale 3001 Bern 1
Téléphone	+41 31 335 07 78
E-Mail	antoine.maret@swissuniversities.ch

## 6 Hautes écoles partenaires, institutions et autres partenaires

Les établissements concernés par ce projet sont les :

- Universités cantonales ;
- Écoles polytechniques fédérales ;
- Hautes écoles spécialisées de droit public ;
- Hautes écoles pédagogiques ;
- Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ;
- UniDistance Brigue ;
- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) ;
- Haute école fédérale du sport de Macolin (HEFSM).

## 7 Descriptif du projet

### 7.1 Situation initiale

En 2016, la Confédération a publié sa stratégie et son plan d'action « Suisse numérique ». Suite à cette publication, le Conseil fédéral a adopté en janvier 2017 le rapport sur les principales conditions-cadre pour l'économie numérique. Sur cette base, le DEFR/SEFRI a établi un rapport d'examen à l'attention du Conseil fédéral et identifié des champs d'action prioritaires. Un des champs d'action identifiés concerne les 'digital skills' et swissuniversities a été invité par le Conseil des Hautes écoles à lui soumettre en vue de sa réunion du 23 novembre 2017 des propositions de mesures à court terme contribuant au renforcement des compétences dans le domaine de l'utilisation des technologies digitales. Ces mesures – dont le lancement est fixé en 2019 – devraient être financées au moyen des contributions fédérales liées à des projets.

Le Comité de swissuniversities s'est saisi de cette question et soutient le point de vue selon lequel les 'digital skills' doivent être spécifiquement soutenues dans le cadre d'un PgB. <sup>1</sup> Alors que ce PgB devait initialement s'étendre sur la période 2019-2022, le Comité de swissuniversities a décidé – durant sa séance du 19 avril 2018 – d'octroyer des moyens supplémentaires à cette thématique dans la période FRI 2021-2024-. Le présent PgB débutera donc le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2024

### 7.2 Contenu du projet

Cette proposition doit se comprendre comme un programme d'impulsion. Elle a pour ambition d'influer de manière étendue sur les travaux dans les différentes hautes écoles, que ce soit en soutenant des hautes écoles déjà impliquées dans ce domaine ou en permettant à d'autres de s'y engager. Cette proposition tient compte de la nature intrinsèquement transversale de la thématique et cherche à encourager l'innovation et la durabilité.

---

<sup>1</sup> Cf. Lettre du Conseiller fédéral Schneider-Amman à l'attention du Président de swissuniversities Prof. Dr. Michael O. Hengartner, 1<sup>er</sup> juin 2017.

Dans le cadre de ce projet, trois publics cibles principaux, qui feront office de champs thématiques, ont été identifiés par un groupe d'experts. Les projets soumis par les hautes écoles devront s'inscrire dans ces champs. Il s'agit de développer les 'digital skills' des trois publics cibles suivants :

1. Les étudiants ;
2. Les enseignants ;
3. Les institutions (conditions-cadre institutionnelles, stratégiques, didactiques, etc.).

Ainsi, le projet vise le développement des compétences digitales de ces trois publics-cible et, en aucun cas, l'introduction de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement.

### 7.3 **Objectifs** (*quels sont les objectifs du projet et comment la réussite du projet peut-elle être mesurée et attestée?*)

#### **Objectifs**

D'une manière générale, le présent projet vise les objectifs suivants:

1. Soutenir les hautes écoles dans leurs efforts d'adaptation au défi de la digitalisation;
2. Soutenir et initier des projets innovants visant le renforcement des compétences digitales des enseignants et des étudiants ;
3. Inciter les hautes écoles suisses à permettre et encourager les adaptations et développements internes;
4. Permettre et encourager un partage des bonnes pratiques.

Les indicateurs pour le succès de ce projet sont le développement de nouvelles offres de formation et de formation continue, l'adaptation correspondant des curricula et/ou des mesures supplémentaires dans le domaine de l'enseignement.

### 7.4 **Organisation du projet** (*présentation détaillée de la structure du projet, mode de coopération et de planification, jalons*)

La présente proposition se base sur les bonnes expériences accumulées par swissuniversities dans de précédents projets. Le projet P7 « Égalité des chances et développement des hautes écoles 2017-2020 » fait particulièrement office de référence utile.<sup>2</sup> En effet, du point de vue du contenu, le thème « digital skills » est également de nature transversale et concerne l'ensemble des hautes écoles, à des degrés cependant différents.

Le Comité de swissuniversities a nommé les membres du groupe d'experts. Ce groupe d'experts est composé de 7 spécialistes du domaine de la digitalisation et/ou de l'enseignement (dont une personne travaillant à l'étranger). La plupart des membres siègent au sein d'un conseil de faculté, d'un rectorat ou de la direction d'une haute école.

Au début de l'année 2018, le groupe d'experts a été chargé :

<sup>2</sup> <https://www.swissuniversities.ch/de/organisation/projekte-und-programme/p-7/>

1. D'identifier les champs thématiques (au nombre de trois);
2. De partager les moyens entre les différents champs thématiques.

Le groupe d'experts a opté pour une ventilation pondérée des fonds à disposition : CHF 12 Mio. pour le champ thématique « Renforcement des 'digital skills' des étudiants », CHF 12 Mio. pour le champ thématique « Renforcement des 'digital skills' des enseignants » et CHF 5,4 Mio. pour le champ thématique « Renforcement des 'digital skills' des institutions ». CHF 600'000 ont été provisionnés pour les tâches de coordination du projet dévolues à swissuniversities.

### Opting-in

Dans l'optique d'une participation volontaire des hautes écoles, celles-ci doivent être libre d'entamer des projets en lien avec l'une ou l'autre de ces thématiques. Dans la logique du « opting-in », les hautes écoles intéressés à obtenir des fonds doivent manifester activement leur intérêt. Le groupe d'expert a défini une procédure en deux étapes :

1. 'Sampling' : une invitation est envoyée aux hautes écoles partenaires listées sous le point 6 du présent document. Celles-ci sont invitées à manifester leur intérêt auprès de swissuniversities et à transmettre le titre de leur projet, un résumé (d'une page A4 max.), une personne de contact et une estimation des coûts du projet. Les hautes écoles ont la possibilité de présenter plusieurs projets pour plusieurs thèmes.

À l'issue de cette première étape – qui permet aux responsables de la coordination de se faire une meilleure idée du nombre et de l'envergure des projets proposés –, le groupe d'experts effectue un premier survol des propositions, identifie les éventuels potentiels de collaboration et définit, sur la base de ses observations, un mécanisme équitable de partage des moyens à disposition. Cette façon de procéder découle du fait qu'il est, au moment de la rédaction de ce document, difficile d'évaluer le nombre et l'envergure des projets proposés par les hautes écoles et, partant, de définir en amont un mécanisme de partage des fonds.

2. Sur la base du mécanisme défini par le groupe d'experts, les fonds sont partagés entre les différents projets et les montants communiqués aux hautes écoles. Pour chaque projet, celles-ci doivent confirmer leur intérêt en soumettant une demande de projet adaptée au montant final.

Tout au long de son travail, le groupe d'experts veillera à ce que les projets présentées par les hautes écoles répondent à un certain nombre de critères généraux :

1. Orientation vers l'enseignement ;
2. Durabilité ;
3. Planification et des objectifs réalistes ;
4. Soutien clair de la direction de la haute école ;
5. Impact tangible.

### Ébauche de calendrier:

- 23 novembre 2017: discussion au sein de la CSHE et demande d'élaboration d'une proposition de projet plus détaillée;
- 14 décembre 2017: création du groupe d'experts par le Comité de swissuniversities;
- Décembre 2017–mars 2018: définition des trois champs thématiques par le groupe d'experts et ventilation des fonds à disposition entre les trois champs;

- 25 mai 2018: discussion au sein de la CSHE et adoption de la proposition de projet détaillée;
- Été 2018: décision du Conseil fédéral concernant la dotation financière du thème 'Digitalisation';
- Début juin: début de la procédure d'inscription;
- Mi-juillet: fin de la première étape;
- Mi-juillet–mi-septembre: travail des experts et partage des fonds;
- Octobre-novembre : communication des moyens aux hautes écoles et soumission des demandes de projet adaptées ;
- Janvier 2019 : début des projets.

7.5 **Durabilité** (*Comment les activités se poursuivront-elles lorsque le financement du projet aura pris fin?*)

Le projet vise un renforcement des compétences numériques sur le long terme et il est ainsi souhaité que ses effets se poursuivent au-delà de 2024. La durabilité constitue pour cette raison un critère considéré par le groupe d'experts tout au long de ses travaux.

7.6 **Prise en compte des commentaires formulés dans le rapport d'évaluation de l'esquisse de projet** (*apporter la preuve que les compléments requis sur la base de l'évaluation de l'esquisse de projet ont été apportés et que les recommandations du Conseil des hautes écoles ont été prises en considération*)

## 8 Demande de contributions liées à des projets, ventilées par rubriques

Les contributions doivent être réparties entre deux rubriques budgétaires principales (frais de personnel et de matériel). En cours de projet, il est possible de transférer jusqu'à 10% de la tranche annuelle d'une rubrique à l'autre. Si ces fonds dépassent les 10%, l'accord du Conseil des hautes écoles est nécessaire.

Si l'utilisation effective des fonds indiqués dans les différentes sous-rubriques de frais de matériel n'est pas encore connue au moment du dépôt du projet, elle doit en tout cas apparaître de manière détaillée dans le rapport annuel.

Commentaire de swissuniversities: le projet étant basé sur un appel à projets, il n'est pas encore possible de remplir le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Frais de personnel</b> (salaires bruts selon l'usage local)							
<b>Frais de matériel</b>							
<b>Total</b>	CHF 5 Mio.	CHF 5 Mio.	CHF 5 Mio.	CHF 5 Mio.	CHF 5 Mio.	CHF 5 Mio.	CHF 30 Mio.
<b>Sous-rubriques frais de matériel</b>							
• Appareils et installations							
• Moyens d'exploitation							
• Locaux loués spécialement pour les besoins du projet							
• Frais de réunion et de voyage							
• Autres							

Il s'agit de réserver une part du financement pour les frais administratif de swissuniversities. Sur la base des expériences accumulées dans le cadre des projets dont la gouvernance se situe au sein de swissuniversities, et au vue de la structure de projet envisagée, il semble raisonnable de provisionner CHF 600'000 (sur six ans) pour la gouvernance du projet « Renforcement des 'digital skills' dans l'enseignement » par le secrétariat général de swissuniversities. Celui-ci demande à être dispensé d'apporter une contribution propre pour ses prestations de coordination.

## 9 Ventilation des contributions liées à des projets entre les partenaires

10% de la ventilation indiquée peuvent être modifiés en cours de projet avec l'accord des institutions partenaires concernées. Le rapport annuel doit rendre compte de la ventilation effective des fonds. Si ces fonds dépassent les 10%, l'accord du Conseil des hautes écoles est nécessaire.

Lorsqu'un partenaire sort du projet ou qu'un nouveau partenaire y participe, la CSHE resp. le SEFRI doivent en être avisés au préalable.

Commentaire de swissuniversities: le projet étant basé sur un appel à projets, il n'est pas encore possible de remplir le tableau ci-dessous.

Institution	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Total							

La direction du projet reçoit du SEFRI le **versement** des contributions liées à des projets et répartir ces fonds entre les institutions partenaires.



## 10 Fonds propres garantis des partenaires du projet

Les hautes écoles ou les autres institutions partenaires apportent une contribution propre minimale s'élevant à 50% du coût total du projet. La moitié au moins devra être apportée en « real money ». L'autre moitié pourra être fournie en « virtual money ». Lorsque certains partenaires du projet fournissent une prestation de coordination très importante, il est possible, à titre exceptionnel, qu'ils soient dispensés d'apporter une contribution propre : la décision correspondante est alors du ressort du SEFRI (cf. l'art. 59, al. 3, LEHE et le concept du 30 janvier 2014 relatif à l'octroi des contributions liées à des projets).

Institution	Real money	Virtual money	Total	La part fournie en « virtual money » est versée sous la forme suivante
Total de la contribution				

### Explication relative à l'expression „contribution propre“ ( real money et virtual money):

**Real money** : englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du prjoet et qui permettent de financer les collaborateurs internes<sup>3</sup> et externes qui participent au projet, ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

**Virtual money** : englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante, ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

<sup>3</sup> Preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet (description de poste, contrat de travail, convention).

## 11 Synthèse du financement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Contribution liée au projet SEFRI							
Contributions propres des partenaires du projet							
Autres contributions de la Confédération (p. ex. OFEN, OFC ou d'autres)							
Prestations de tiers							
Total							

## 12 Signatures

Les recteurs, présidents et directeurs soussignés attestent par leur signature que les fonds propres garantis mentionnés sous le point 10 seront apportés.

**Le requérant principal pour les contributions liées à des projets selon la LEHE:**

Lieu et date:

Le/la chef/chef de projet

Bern, le 1<sup>er</sup> mai 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Pivetti". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the end.